

Pollution de eaux par les nitrates : La Commission européenne veut des efforts accrus

Dossier de la rédaction de H2o
November 2021

Le dernier rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre de la directive sur les nitrates, établi sur la base des données pour la période 2016-2019, avertit que les nitrates sont toujours une source de pollution nocive des eaux dans l'Union européenne (UE). Malgré les autorités nationales et les agriculteurs ont réalisé des efforts, cela a eu un effet positif tant sur l'approvisionnement en eau potable que sur la biodiversité et par voie de conséquence sur des secteurs comme la pêche et le tourisme qui en dépendent. Toutefois, l'utilisation excessive d'engrais demeure un problème dans de nombreuses régions de l'UE. Virginijus Sinkevičius, commissaire chargé de l'environnement, des océans et de la pêche, explique : "La mise en œuvre de la directive sur les nitrates ces 30 dernières années a incontestablement amélioré la qualité des eaux dans l'ensemble de l'UE. Nous constatons également que les efforts réalisés entrepris pour passer à des méthodes durables portent leurs fruits. La situation n'a évolué cependant pas à un rythme suffisant pour prévenir les dommages pour la santé humaine et préserver les écosystèmes fragiles. Conformément au pacte vert pour l'Europe, il est désormais nécessaire d'accroître les mesures pour parvenir à une agriculture durable et protéger notre précieux approvisionnement en eau."

Les concentrations de nitrates ont diminué tant dans les eaux de surface que dans les eaux souterraines par rapport à la situation qui prévalait avant l'adoption de la directive sur les nitrates en 1991. Toutefois, le nouveau rapport révèle que peu de progrès ont été accomplis ces dix dernières années et que la pollution par les nutriments provenant de l'agriculture demeure un sujet de grave préoccupation pour de nombreux États membres. Dans l'ensemble des États membres, au cours de la période 2016-2019, 14,1 % des eaux souterraines dépassaient encore la limite de concentration des nitrates fixée pour l'eau potable. D'après les conclusions, 81 % des eaux marines, 31 % des eaux côtières, 36 % des cours d'eau et 32 % des lacs dans l'UE ont été signalés comme eutrophes.

La Commission prendra des mesures pour améliorer le respect de la directive sur les nitrates, qui est une condition préalable à la réalisation de l'objectif du pacte vert pour l'Europe consistant à réduire les pertes de nutriments d'au moins 50 % d'ici à 2030. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les mesures dans la plupart des États membres au niveau national et régional. Globalement, la qualité des programmes d'action nationaux s'est améliorée, mais dans de nombreux cas, les mesures en place ne sont pas suffisamment efficaces pour lutter contre la pollution dans des zones où la pression agricole a augmenté. Ainsi la Belgique, la Tchèque, le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la Hongrie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne et l'Espagne sont confrontés à des défis majeurs en matière de lutte contre la pollution par les nutriments provenant de l'agriculture. La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la France, l'Italie, le Portugal et la Roumanie comptent aussi des points à risque où il est urgent de réduire la pollution. Par ailleurs, renchérit le rapport, l'incidence du changement climatique doit aussi être mieux prise en compte dans la lutte contre la pollution par les nitrates à l'échelle nationale.

Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre de la directive sur les nitrates pour la période 2016-2019

Document de travail des services de la Commission accompagnant le rapport relatif à la mise en œuvre de la directive sur les nitrates pour la période 2016-2019

Explorateur en ligne sur la qualité de l'eau et l'agriculture dans l'UE